

Le 19 septembre 2014

**Commission des relations de travail**

*2e étage*

*35, rue de Port-Royal Est*

*Montréal, (Québec) H3L 3T1*

**Objet : Réorganisation administrative – Transfert des activités de l'équipe  
santé au travail**

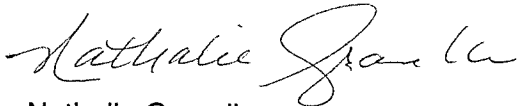
Madame, Monsieur,

La présente a pour but de vous aviser formellement du fait que les activités de l'équipe santé au travail du CSSS de la Pointe-de-l'Île seront transférées sous la responsabilité d'un nouvel employeur, en l'occurrence l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal.

Les activités de santé au travail seront désormais regroupées chez le nouvel employeur soit l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal à compter du 11 janvier 2015.

La présente constitue l'avis écrit requis à l'article 29 de la loi concernant les unités de négociation dans le secteur des affaires sociales.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.



Nathalie Gravelle

**Chef du service des relations de travail  
CSSS de la Pointe-de-l'île**

c.c. Mme. Chiara Raffelini, Directrice des ressources humaines, CSSS de la Pointe-de-l'île  
Service des ressources humaines internes, Agence de la santé et des services sociaux de  
Montréal

CRT/MTL MESS24SEP14 1242

